Union interfédérale des agents de la fonction publique

Fonction publique : Etat – Territoriale - Hospitalière
46 rue des Petites Ecuries 75010 – PARIS -
contact@fo-fonctionnaires.fr – 01.44.83.65.55

Communiqué de Presse

La ministre de la Fonction publique continue de détricoter le Statut général des fonctionnaires !

Dans une interview publiée dans « Acteurs publics » le 15 mars 2017, la ministre de la Fonction publique, Annick Girardin, annonce sa vision de la Fonction publique de demain.

Ainsi se dévoile la réelle intention du gouvernement sur les textes publiés ces derniers mois.

Bien entendu, comme cela est promis à chaque élection présidentielle depuis 2012, la Ministre veut engager, dès le début du quinquennat, un débat de fond sur quel service public demain et avec qui ?

Mais en réalité ce débat est déjà tronqué car la Ministre fixe ses orientations :

- Passer d'une Fonction publique statutaire à une Fonction publique de métiers.
- Uniformiser les statuts et cadres d'emploi des 3 versions de la Fonction publique dans la continuité de PPCR.
- Renforcer les compétences des Préfets en matière de RH au détriment des ministères et employeurs publics.
- Déléguer certaines missions de service public à des opérateurs privés dans des territoires (montagne, outre-mer….).
- Individualiser à outrance des droits par le biais du CPA.

L'UIAFP-FO condamne sans réserve cette intervention de la Ministre qui aggrave un peu plus la relation de confiance entre les organisations syndicales, les agents et leur ministre.

L'UIAFP-FO rappelle son attachement au Statut général de la Fonction publique, aux statuts particuliers et cadres d'emploi, donc aux garanties collectives.

L'UIAFP-FO confirme sa volonté de maintenir l'unité de la Fonction publique et l'indépendance des 3 versants.

L'UIAFP-FO exige la prise en compte immédiate de ses revendications, notamment en matière de revalorisation de la valeur du point d'indice.

L'UIAFP-FO prévient le gouvernement qu'elle mettra tout en œuvre pour maintenir l'égalité des droits des usagers et des agents de la Fonction publique sur l'ensemble du territoire.

Paris, le 23 mars 2016